



Le 12 octobre 2020

11, rue du stade
22120 POMMERET
contact@halteauxmareesvertes.org

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Lette ouverte

Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux de
Ploufragan, Tréguieux, Plédran, Saint-Carreuc, Plaine-Haute, Plainel, Le Vieux Bourg, Saint-Julien, Hénon,
Plerneuf, Saint-Bihy, Trédaniel, Quessoy, Ploëuc-L'Hermitage, Saint-Donan, Plouvara, Saint-Brandan, Plémy,
La Méaugon, Le Haut-Corlay, Lanfains, Saint-Gildas, Yffiniac

**Objet : projet de méthaniseur en baie de Saint-Brieuc
la bombe à algues vertes de l'industrie agroalimentaire bretonne**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Une filiale d'Engie projette la construction, dans la zone industrielle des Châtelets à Ploufragan-Saint-Brieuc, d'un méthaniseur d'une capacité de 36 000 tonnes par an, une taille comparable à celui de Châteaulin, quoique légèrement inférieure... de façon à ne pas dépasser sur le papier « 98,6 tonnes » de matière entrante par jour, soit juste sous la barre des 100 tonnes pour rester dans le régime de l'enregistrement (sans enquête publique) et de l'auto-contrôle. Le dossier démontre pourtant que l'objectif est en réalité de dépasser ce plafond.

Après la vague des unités à la ferme de dénitrification du lisier, construites à grands renforts d'aides publiques et qui ne font que déplacer le problème en transformant l'azote contenu dans le lisier en azote ammoniacal polluant l'air, nous voici dans la vague des méthaniseurs. 130 en fonctionnement en Bretagne début 2020, dont 108 portés par des agriculteurs, qui ne peuvent voir le jour et fonctionner que grâce de gigantesques soutiens financiers, là encore sans régler le problème des excédents d'azote puisqu'il en sort autant qu'il en rentre.

La fuite en avant technologique va toujours de pair avec une augmentation des cheptels, comme on l'a vu avec le méthaniseur inauguré en juin 2019 par La Cooperl à Lamballe qui implique que les agriculteurs construisent un nouveau bâtiment d'élevage où l'on puisse râcler la matière à envoyer à la méthanisation.

Un nouveau cap est franchi avec le projet de Ploufragan.

Sur le papier, 43% des matières entrantes seront constituées d'effluents d'élevage fournis par 20 agriculteurs : pourcentage précis car ils s'engagent chacun à fournir un certain tonnage, de fumier pour l'essentiel mais aussi de lisier.

En revanche, aucune précision sur la provenance des déchets complémentaires fournis par les industries agroalimentaires de Bretagne et d'ailleurs. Aucun contrat ou engagement au dossier mais 6 cartes (*ici en annexe*) montrant que, par rapport à la nébuleuse des 1 481 sites industriels de production agroalimentaire en Bretagne, le site briochin est idéalement situé pour faire converger vers lui les déchets de ces industries, au barycentre, qu'il s'agisse des déchets des abattoirs de porc, de bovins ou de volailles, des usines de fabrication d'aliments pour animaux, de fabrication de plats cuisinés, de charcuterie, salaisons et conserves à base de porc.

On nous annonce ailleurs que la part respective des effluents d'élevage et des déchets autres peut en réalité être très variable. Si la part des déjections animales (au volume assez stable) peut descendre à « 30 % » c'est bien parce que les contrats de fourniture des IAA se seront multipliés, conduisant à dépasser allègrement les 36 000 tonnes que personne n'ira contrôler !
... / ...

Par ailleurs, le fonctionnement d'un tel méthaniseur requiert qu'il soit également alimenté par des cultures (pour leur apport en carbone, compte tenu de la faible teneur en carbone des déjections riches en azote). Ceci conduit à priver encore l'alimentation animale de terres déjà très insuffisantes pour nourrir le cheptel qui deviendrait ainsi toujours plus dépendant des importations de soja, de maïs et autres céréales. Il est par exemple inacceptable d'incorporer de la paille dans un méthaniseur à un moment où la Bretagne importe massivement de la paille des plaines céréalières (Beauce, Centre) et où ce matériau peut être utilisé comme produit de construction, notamment dans l'isolation en remplacement des dérivés de pétrole. Enfin, le respect de la limite de 15 % du tonnage, fixée par décret, est en pratique parfaitement incontrôlable, eu égard notamment à la complexité des dispositions de ce décret.

Qu'en est-il des matières sortantes ? Les agriculteurs s'engagent chacun à mettre un certain nombre d'hectares de terre à disposition pour l'épandage du digestat, sans précision sur les quantités de digestat qu'ils recevront : soit au total en théorie 24 300 t de digestat liquide et 1220 t de digestat solide. Si le dossier mentionne que, par ailleurs, 6 880 t de digestat solide seront valorisées à l'extérieur, il est muet sur la destination de ce volume. Ce dossier gros de 661 pages mentionne seulement d'une seule phrase que ce tonnage sera de préférence homologué en fertilisant si les résultats d'analyse du digestat le permettent et, dirons-nous, si le partenaire est trouvé et si la demande est là, ce que les autres méthaniseurs en fonctionnement n'ont pas prouvé !

Par conséquent, la zone contenue dans un rayon de 20 km, pour l'essentiel deux communes, recevra les digestats de matières locales, doublés des digestats de matières en provenance de toute la Bretagne et au-delà. Il est à souligner que nous manquons cruellement d'études et de suivi de l'état des sols recevant ces digestats mais, en tout état de cause, il apparaît clairement que les 20 agriculteurs concernés recevront beaucoup plus d'azote et de phosphore qu'ils n'en ont fourni !

Or, la zone de Saint-Brieuc - Lamballe connaît déjà des densités d'animaux qui dépassent les 3 000 porcs au km², qui dépassent les 15 000 poules au km², etc. Saturé de déjections animales, le bassin versant de la baie de Saint-Brieuc concentre déjà 50 % des surfaces d'algues vertes en moyenne, et même 70 % en 2019, selon le CEVA, pendant que les plans d'eau douce souffrent des cyanobactéries dues au phosphore agricole.

Dans un tel contexte calamiteux, comment peut-on avoir l'impudence d'imaginer ajouter encore à cette concentration mortifère par l'importation massive de déchets animaux ou végétaux venant d'ailleurs ? Halte aux Marées vertes s'insurge contre ce projet insensé, cette bombe à algues vertes et, une fois n'est pas coutume, notre avis rejoint celui, clairement défavorable, de la Chambre d'agriculture qui, dans une configuration où la valeur ajoutée va aux investisseurs et pas aux agriculteurs, conclut également à une aggravation de la charge en azote et phosphore sur le bassin versant briochin.

Cette problématique azote-phosphore ne doit pas faire oublier les autres nombreuses tares de ce projet, telles que les nuisances liées aux multiples transports induits par ce projet (bilan carbone, bruit, odeurs, impact sur les rubans routiers...) ; les grandes zones d'ombre du dossier sur le volet financier ; le manque de fiabilité avéré de ces installations (Géotexia dans le Mené : six accidents graves de 2012 à 2019 - déversement de 50000 l de lisier dans le Lié, de jus de maïs dans les eaux pluviales, implosion, départs de feu et incendie)...

Avec 49 autres organisations bretonnes, l'association a demandé à la Préfète de région et au Président du Conseil régional un moratoire sur le développement de la méthanisation. Nous ne sommes pas opposés au principe de la méthanisation mais en appelons à des unités à l'échelle d'un canton qui traitent les déchets fermentescibles locaux, hors déjections animales, lesquelles doivent aller directement à la terre, dans une agriculture paysanne avec réduction de cheptel.

En conséquence, nous vous demandons de préserver le pays de St-Brieuc et sa baie déjà mal en point de cette agression environnementale majeure supplémentaire, en faisant barrage à la réalisation de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de notre haute considération attentive.

Pour Halte Aux Marées Vertes, le Président, André Ollivro



Copie à M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor et M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor,
à la presse.

... / ...

Les « cartes de la Bretagne agroalimentaire 2018-2020 » ci-après, établies par Bretagne Développement Innovation, permettent de visualiser la situation du projet CBSTB dans ce contexte.

Etablissements d'abattage et transformation de porcs



Etablissements d'abattage et transformation de bovins



Etablissements d'abattage et transformation de volailles



Etablissements de fabrication d'aliments pour animaux



Etablissements de fabrication de plats cuisinés et produits traiteurs



Etablissements de charcuterie, salaisons et conserves à base de porc

